



Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral
en date du 03 JUIL. 2008

Le Préfet

Dominique BELLION

**PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES D'INONDATION
DU GARDON AMONT**

Zonage réglementaire

**Commune de
Saint-Geniès-de-Malgoirès (12)**

Dossier approuvé

direction
départementale
de l'Équipement
Gard

service
Urbanisme et
Prévention des Risques

Unité
Prévention des Risques

- LEGENDE**
- F-Uc : zone de centre urbain inondable par un aléa fort
 - F-U : zone urbanisée inondable par un aléa fort
 - NU : zone non urbanisée inondable par un aléa indifférencié
 - M-U : zone urbanisée inondable par un aléa modéré
 - R-U : zone urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé
 - R-NU : zone non urbanisée inondable par un aléa résiduel ou indéterminé